



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 19 décembre 2018 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 13

votants : 19

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Lacroix Jérôme, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre.

Absents représentés : Bénétrix Sabine a donné procuration à Bart Delphine, Gès Christophe a donné procuration à Minvielle David, Lagardère Georges a donné procuration à Lartigau Nadine, Lalande Françoise a donné procuration à Lacroix Jérôme, Servary Pierre a donné procuration à Arbeille Henri, Villeger Michel a donné procuration à Montaut Cathy.

Secrétaire : Dassé Sabine

Assistent également Mélanie Fourgs, responsable du service Gestion et Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Tarifs d'occupation du domaine public

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve les tarifs d'occupation du domaine public et du domaine privé communal, pour l'année 2019, supérieurs à 2 500 € (les tarifs inférieurs à ce montant sont fixés par décision du maire sur proposition de la commission municipale des droits de place).

2. Conventions avec les discothèques d'Hossegor pour la participation au dispositif prévisionnel de secours installé place des Landais

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante autorise l'établissement de conventions avec les discothèques du front de mer pour la participation au dispositif prévisionnel de secours installé place des Landais.

Conformément à la grille d'évaluation et de dimensionnement des Dispositifs Prévisionnels de Secours, les soirées des week-ends de juillet et août sur la place des Landais nécessitent la mise en place d'un PAPS de petite envergure (Point d'Alerte et de Premier Secours).

Le PAPS composé d'un seul poste de secours sera implanté, comme les années passées, dans les locaux communaux 30 impasse de la Digue Nord ; deux à quatre intervenants secouristes du Hossegor Sauvetage Côtier interviendront.

Le mise en place de ce dispositif étant dû en partie par le nombre de personnes fréquentant les bars et discothèques situés sur la place des Landais, la participation de ces établissements est sollicitée à hauteur de la moitié du coût de la prestation, soit 4 000 €.

11 établissements sont concernés : 9 bars et 2 boîtes de nuit.

La participation de 365 € a été ajoutée à la redevance que les 9 établissements doivent régler à la commune pour leur occupation du domaine public (terrasses).

La participation des deux discothèques au PAPS se fera par signature de la convention financière.

3. Application de la TVA sur les tarifs de l'aire de camping-cars

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

L'application de la TVA au taux en vigueur (20% aujourd'hui) sur les tarifs d'emplacements à l'aire de stationnement pour les camping-cars est votée.

Jérôme Lacroix s'étonne de la fermeture des toilettes de l'aire de camping-cars : il lui semble que c'était un service plutôt apprécié et positif.

Pierre Sarthou précise que les véhicules aménagés risquent de stationner dans les rues.

David Minvielle rappelle que la durée limitée de stationnement dans l'aire sera augmentée. Le logiciel de gestion de l'aire permet d'établir des statistiques qui distinguent le nombre de véhicules aménagés et celui des camping-cars.

Le maire Xavier Gaudio précise que les camping-cars sont équipés en sanitaire et que le souhait est de s'aligner sur les tarifs et équipements des communes voisines. La problématique reste le stationnement des véhicules aménagés qui ne sont pas équipés de sanitaires. Faisant suite à la proposition de David Minvielle, le maire Xavier Gaudio conclut en précisant que les toilettes pourraient être maintenues dans l'aire et le coût de l'entretien par un prestataire privé inclus dans les tarifs de stationnement dans l'aire.

4. Reprise anticipée des résultats 2018 : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les résultats des budgets 2018 sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif (en pratique lors du vote du budget primitif).

Il n'y a pas de reprise anticipée des résultats pour les budgets de lotissement mais seulement des reports de résultats.

Budgets	Excédents de fonctionnement 2018	Recettes de fonctionnement C / 002	Recettes d'investissement C / 1068
Principal	1 976 678,92 €	300 000,00 €	1 676 678,92 €
Casino	465 674,09 €	65 674,09 €	400 000,00 €
Cinéma	41 618,53 €	41 618,53 €	
Eau	152 041,59 €	152 041,59 €	
Assainissement	475 200,55 €	405 200,55 €	70 000,00 €
Restaurant « Front de mer »	22 419,21 €	12 419,21 €	10 000,00 €
Maison petite enfance	209 038,44 €	209 038,44 €	

Jérôme Lacroix regrette le manque de concertation sur la priorisation des opérations d'investissement ; il aurait souhaité que la place des Landais ait été programmée et réalisée.

Marie-Françoise Péré-Gaudio et Nadine Lartigau rappellent que la désignation des programmes d'investissement et leur priorisation ont été faits en début de mandature.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le choix a été fait de réaliser le boulevard du Front de mer et le bourg de Soorts avant la place des Landais.

5. Budgets primitifs exercice 2019 : budget principal et budgets annexes

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité sur tous les budgets sauf pour le chapitre 65 du budget principal où Jérôme Lacroix s'abstient.

Budget Principal

Libellés	RAR 2018	Propositions nouvelles	Total BP 2019
Fonctionnement			
Dépenses		10 202 988,50 €	10 202 988,50 €
Recettes		10 202 988,50 €	10 202 988,50 €
Investissement			
Dépenses		7 173 986,93 €	7 173 986,93 €
Recettes		7 173 986,93 €	7 173 986,93 €

Section de fonctionnement DÉPENSES

Chapitre	Libellés	Réalisé 2018 anticipé	BP 2019	Évolution Prévisionnel 2019 / Réalisé 2018
011	Charges à caractère général	2 391 133,32	2 450 400,00	+ 2,48%
012	Charges du personnel	3 902 726,78	4 159 575,50	+ 6,58%
65	Autres charges de gestion courante	1 276 188,94	1 621 323	+ 27,04%
66	Charges financières	114 361,52	124 000	+ 8,43%
67	Charges exceptionnelles	23 425,75	40 000	+ 70,75%
042	Opérations d'ordre	578 828,59	441 304,35	- 23,76%
014	Atténuations de produits	0,00	40 000,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	200 000 €	
023	Virement à la section d'investissement (épargne prévisionnelle)	0,00	1 126 385,65	

Chapitre 011 Charges générales

Il s'agit des charges courantes réglées par la commune (eau, électricité, fournitures, frais de maintenance et d'entretien, assurances etc ...)

Les chefs de service sont sensibilisés à l'optimisation de leurs dépenses : ainsi, les crédits ouverts pour certaines dépenses sont contraints (fournitures pour le garage, entretien de bâtiments et d'espaces verts etc ...). Cependant, la somme de 200 000 € est inscrite dans le compte Dépenses imprévues : elle permettra d'abonder certains crédits de ce chapitre mais aussi des autres chapitres de dépenses de fonctionnement, en cas de besoin.

Chapitre 012 Charges de personnel

Les mouvements qui affectent ce chapitre par rapport à 2018 peuvent être synthétisés comme suit :

- le poste de secrétariat général a été pourvu au 1^{er} novembre 2018 (remplacement d'un départ à la retraite au 01/01/18).
- au niveau du service des ressources humaines, l'agent qui a muté fin février 2018 a été remplacé par un agent contractuel à ½ temps qui sera maintenu pendant 6 mois en 2019. Un agent à temps complet pendant 6 mois est également prévu.
- Au niveau du service Régie, un agent contractuel est maintenu à temps complet. 10 000 € doivent être payés par la commune au titre des cotisations rétroactives d'un agent qui a été titularisé.
- 10 000 € sont inscrits pour tenir compte de l'application du PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) ; il s'agit d'une somme prévisionnelle car les grilles viennent de sortir mais les impacts financiers n'ont pas été calculés pour chaque agent par le Centre de gestion des Landes.
- 6 000 € sont prévus pour les astreintes des agents des services techniques

- Concernant les agents non titulaires, l'augmentation des crédits + 40 000 € s'explique par la présence supplémentaire de certains contractuels sur l'année 2019 compte tenu des incertitudes sur la présence d'agents susceptibles d'être en arrêt maladie (temps partiel thérapeutique, opérations prévues ...)

Chapitre 65 Charges de gestion courante

Il s'agit essentiellement des subventions accordées, des charges intercommunales, la contribution à Landes Foncier.

Une subvention au budget Casino, de 350 000 € est inscrite pour permettre de financer une partie des travaux ; une subvention au budget Pédebert est également inscrite à hauteur de 150 000 € qui permettra d'abonder le budget annexe afin de financer les travaux restant à charge. Ces deux subventions sont versées dans le cadre d'une gestion rigoureuse et prévisionnelle.

Dans les charges intercommunales, on retrouve le coût prévisionnel de la contribution au Sydec qui gèrera à compter du 1^{er} janvier 2019 l'éclairage public : 2 500 points lumineux à 19 €/u = 47 500 €.

Au niveau des subventions, les crédits inscrits en 2019 s'élèvent à 467 123 € soit – 8 217 € par rapport à 2018. Il ne s'agit pas d'une volonté municipale de baisser les aides aux associations mais d'une régularisation par rapport à des aides ponctuelles données pour des évènements particuliers (centenaire de l'armistice ; Paddle Games ; projet cirque et projet voile écoles...)

Chapitre 66 Charges financières

Il s'agit des intérêts des emprunts.

Ces charges augmentent du fait de la souscription en 2017 d'un emprunt de 2 M€ (taux fixe semestriel de 1,33% sur 15 ans). La première semestrialité a été versée en octobre 2018 pour un montant de 73 758,32 € ; les deux semestrialités sont réglées pour la première fois en 2019 (annuité de 147 516,64 €).

Chapitre 014 Atténuations de produits

Il s'agit des comptes liés au reversement à MACS des FPS (Forfaits post-stationnement) et du reversement au département de la part départementale de la taxe de séjour (10%)

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

BP 2019 : 1 126 385,65 € (il s'agit de la capacité d'autofinancement prévisionnelle dégagée)

Les autres chapitres n'appellent pas de commentaires particuliers.

Section de fonctionnement

RECETTES

Chapitre	Libellés	Réalisé 2018 anticipé	BP 2019	Évolution Prévisionnel 2019 / Réalisé 2018
70	Produits des services	1 006 426,99	879 180,00	6. 12,64%
73	Impôts et taxes	6 282 215,50	6 097 494,89	- - 2,94%
74	Dotations	927 268,56	907 500,00	- 2,13%
75	Autres produits	644 418,56	469 634,69	- 27,12%
042	Opérations d'ordre	106 522,26	125 000,00	+ 17,35%

	(travaux en régie)			
77	Produits exceptionnels	188 798,80	32 500,00	- 82,79%
013	Remboursement sur du rémunération personnel	20 126,96	15 000,00	- 25,47%
002	Reversement partiel de excédent de fonctionnement	1 087 566,09	1 676 678,92	+ 54,17%

Chapitre 013 Atténuations de charges

En 2019, il n'y aura plus de remboursement de contrats aidés.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine public

En 2019, il n'y aura plus les recettes liées aux locations des courts de tennis (6 mois) – 37 000 € ni celle de la participation de la CAF aux TAP (6 mois) – 8 900 €. Aucune vente de bois n'est prévue -- 59 000 €.

Chapitre 042 Travaux en régie

Il s'agit d'une écriture d'ordre correspondant aux travaux en régie prévisionnels (toilettes au parc Rosny, système électrique au poste de PM ...)

Chapitre 73 Impôts et taxes

L'augmentation prévisionnelle des bases de 1% avec un maintien des taux permettra d'encaisser une recette supplémentaire de + 36 000 €.

L'attribution de compensation de MACS baisse du fait de sa prise de compétence Gemapi (- 13 000 € en section de fonctionnement mais paiement à MACS d'une attribution de compensation en section d'investissement (compte 2046) d'un montant de 60 197 €.

Selon le principe comptable de prudence, les droits de mutation sont prévus à hauteur de 800 000 €, la taxe sur les terrains devenus constructibles à zéro (il n'y a pas de lisibilité sur cette recette qui s'est élevée en 2018 à 130 000 €), le marché forain à 180 000 €.

Chapitre 74 Subventions d'exploitation

Il s'agit essentiellement des dotations d'Etat.

En 2019, la commune ne percevra plus la dotation pour le recensement (10 900 €).

Les dotations d'Etat sont prévues au même niveau qu'en 2018 : 838 500 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Il s'agit des revenus des loyers, des loyers du golf et du tennis, et du reversement des excédents du budget annexe La Forêt.

En 2018, on avait reversé du budget annexe La Forêt au budget principal 300 000 € qui correspondait à peu près à la vente d'un terrain. En 2019, il n'est prévu que 135 634 € qui correspond à la clôture du budget annexe.

Chapitre 77 Recettes exceptionnelles

En 2018, ont été inscrites en cours d'année les recettes liées aux ventes de matériel

Chapitre 002 Résultat reporté

Section d'investissement**DÉPENSES**

Chapitre	Libellés	Réalisé 2018 anticipé	BP 2019	Remarques
040	Travaux en régie	106 522,26	125 000,00	+ 17,35%
041	Opérations patrimoniales	18 002,57	440 000,00	Acquisition maison (portage financier par Landes Foncier)
16	Capital emprunts	412 883,63	546 000,00	+ 32,24%
20	Immobilisations incorporelles	13 802,00	45 000,00	Frais d'étude
204	Subventions versées	135 583,91	1 141 000,00	Sydec, Macs, Ehpad,
21	Immobilisations corporelles	601 263,15	1 103 220,00	Matériel, mobilier ...
23	Travaux	3 689 767,13	3 643 766,93	Travaux divers
020	Dépenses imprévues		80 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers		50 000,00	Tranche de caveaux

Chapitre 16 Emprunts

Le capital des emprunts à rembourser augmente du fait du nouvel emprunt (cf charges des intérêts en dépense de fonctionnement).

Delphine Bart précise qu'en 2019, la commune retrouvera le même niveau d'endettement qu'en 2013.

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées

Il s'agit des dépenses liées aux travaux du Sydec (éclairage public du bourg de Soorts 390 000 € et du front de mer 210 000 €), subvention à l'Ehpad pour les travaux de climatisation (440 000 €), attribution de compensation de MACS (61 000 €) ...

Henri Arbeille précise que le fait de climatiser l'ensemble des chambres de l'Ehpad est un service qui n'est pas exigé par la réglementation : il y a une volonté de faire plus pour le bien-être des résidents.

Chapitre 21 et 23 Matériel et travaux

Des crédits sont ouverts pour des acquisitions de terrains (130 000 €), de l'agencement et de l'aménagement de terrain (135 000 €), de l'agencement de constructions (433 000 €), des réseaux et installations de voirie (70 000 €), du mobilier urbain (20 000€), du matériel roulant (65 000 €), matériel et outillage divers (98 720 €), agencement divers (65 000 €) matériel et mobilier divers (68 000 €) ...

Au niveau des programmes de travaux, il reste à solder les travaux du bourg de Soorts (1 200 000 €) et l'aménagement et mise aux normes de la mairie 145 000 €.

En travaux nouveaux, à noter essentiellement la réalisation de tribunes/vestiaires 980 500 €, une partie de la construction d'un bâtiment associatif 300 000 €.

Serge Messanges précise qu'il est nécessaire de réaliser des tribunes pour conserver la possibilité d'organiser des matchs de rugby.

Section d'investissement

RECETTES

Les ressources d'investissement 2019 sont le report d'investissement 2018 (1 016 184,14 €), l'excédent de fonctionnement 2018 (300 000 €), le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA : 600 000 €), la dotation aux amortissements (441 304,35 €), les subventions d'équipement (619 612,79 €), la fiscalité d'urbanisme avec les taxes d'aménagement (250 000 €), l'épargne prévisionnelle 2018 (280 725,51 €), l'écriture patrimoniale relative à l'acquisition d'une maison dont le portage financier sera assuré par Landes Foncier (455 000 €), les recettes liées à la vente de parcelles (2 360 000 €), diverses recettes (5 500,00 €).

Budgets annexes

Tous les budgets annexes sont votés à l'unanimité.

Budget	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	BP 2017
Casino			
Fonctionnement	0,00 €	563 013,09 €	563 013,09 €
Investissement	0,00 €	1 150 760,22 €	1 150 760,22 €
Cinéma			
Fonctionnement	0,00 €	46 435,53 €	46 435,53 €
Investissement	0,00 €	64 706,63 €	64 706,63 €
La Forêt			
Fonctionnement	0,00 €	135 634,73 €	135 634,73 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pédebert 2			
Fonctionnement	0,00 €	2 919 599,65 €	2 919 599,65 €
Investissement	0,00 €	1 459 799,65 €	1 459 799,65 €
Eau			
Fonctionnement	0,00 €	262 041,59 €	262 041,59 €
Investissement	0,00 €	514 450,45 €	514 450,45 €
Assainissement			
Fonctionnement	0,00 €	550 859,51 €	550 859,51 €
Investissement	0,00 €	985 041,28 €	985 041,28 €
Restaurant			
Fonctionnement	0,00 €	89 247,21 €	89 247,21 €
Investissement	0,00 €	56 147,21 €	56 147,21 €
Maison Petite Enfance			
Fonctionnement	0,00 €	850 688,44 €	850 688,44 €
Investissement	0,00 €	130 783,07 €	130 783,07 €
Les Barthes			
Fonctionnement	0,00 €	2 104 197,80 €	2 104 197,80 €
Investissement	0,00 €	1 984 187,80 €	1 984 187,80 €

Budget Casino

Les dépenses de fonctionnement comprennent les prestations du cabinet Ad Limina.
Les travaux consisteront en 2019 à la mise en accessibilité du Sporting-Casino avec la mise en place d'un ascenseur.

Budget Cinéma

L'unique recette de fonctionnement est celle du loyer (5 150 €).

En investissement, il y a une potentialité d'investissement de 64 706 €.

Le maire Xavier Gaudio précise que l'actuel gérant propose des investissements en cours d'étude qui pourraient permettre de contrecarrer l'arrivée d'un cinéma multisalle sur le secteur et de pérenniser le cinéma en centre-ville.

Budget La Forêt

Ce budget sera clôturé en cours d'année 2019.

Budget Pédebert 2

La commune d'Hossegor devrait investir un montant global de 2 147 500 € pour la réhabilitation du parc d'activités de Pédebert, et MACS 1 153 000 €.

Le maire Xavier Gaudio que le parc d'activités représente un bassin d'emploi de 1 200 personnes environ dont un certain nombre avait disparu. Des start-ups se sont installées et la confiance dans la dynamique du parc augmente. Dans l'extension, les 19 lots ont tous été pré-vendus.

Budget Eau

A noter la dépense 2019 liée à la mise en place d'un surpresseur 90 000 €

Budget Assainissement

A noter des travaux sur le secteur Touring (Bordeaux et Boy et Brana) 135 000 €

Le maire Xavier Gaudio précise que les investissements sont quasiment achevés. Delphine Bart rappelle

Budget Restaurant

A noter le loyer couvre l'annuité de l'emprunt (environ 76 000 €)

Budget Maison de la petite enfance

A noter la subvention d'équilibre de la commune de 100 000 €.

6. Subventions

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité sauf pour la subvention attribuée aux Amis du lac ((12 voix pour, 2 abstentions (Françoise Lalande et Pierre Sarthou) et 5 contre (Sabrine Dassé, Jérôme Lacroix, Georges Lagardère, Nadine Lartigau, Jean-Pierre Orgeval).

Le montant des subventions accordées aux associations est approuvé pour un total de 467 123 €.

A l'observation de Jérôme Lacroix sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la Fédération Française de Surf alors qu'elle n'adhère pas à l'office de tourisme, le maire Xavier Gaudio précise qu'il s'agit d'un engagement des trois communes (Seignosse, Capbreton et Hossegor) de verser cette somme jusqu'à que le site pour l'organisation des épreuves de surf soit connue.

Jérôme Lacroix exprime son étonnement quant à la proposition budgétaire d'attribuer à nouveau en 2019 une subvention aux Amis du lac alors que les aides financières accordées par la commune à cette association qui critique ouvertement la municipalité avaient été débattues en 2018. Delphine Bart rappelle que la commission municipale Finances souhaite rester objective : même si cette association est critique, elle mène des actions et présente un dossier de demande de subvention complet avec les comptes et bilans.

Jérôme Lacroix regrette également que n'apparaissent pas dans le récapitulatif des subventions accordées, le montant d'aide demandé par les associations. Ainsi, il ne voit pas l'aide demandée par Hapshot Wheels pour l'organisation de Mot&Arts alors qu'il est proposé de leur verser 3 000 €.

7. Convention financière avec l'office de tourisme et Lire sur la Vague

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Jérôme Lacroix se retire du vote pour la convention financière avec l'office de tourisme.

Les subventions attribuées aux associations d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention financière : l'assemblée délibérante autorise l'établissement de ces deux conventions.

Jérôme Lacroix profite de ce point de l'ordre du jour pour mettre en avant le travail des régisseurs sur la récolte de la taxe de séjour, sur une année économiquement difficile. L'augmentation des recettes de cette taxe est tout à leur honneur.

8. Taux de fiscalité

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Les taux fixés en 2018 sont maintenus pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 11,67 %
- Taxe foncière bâti : 11,85 %
- Taxe foncière non bâti : 72,50 %

9. Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Budget principal

Libellé	AP	CP utilisé avant 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total CP
Bourg de Soorts	3 559 396,75	2 359 396,75	1 200 000,00			3 559 396,75
Yacht-Club	140 406,65	95 406,65	45 000,00			140 406,65
Réhabilitation mairie et accès PMR	940 893,38	795 893,38	145 000,00			940 893,38
Jaï-Alaï	356 017,13	176 017,13	180 000,00			356 017,13
VNC 2018	360 000,00	17 256,00	140 000,00	202 744,00		360 000,00
Vestiaires et tribunes rugby	1 060 106,18	79 606,18	980 500,00			1 060 106,18
Bâtiment stockage associations Pédebert	1 150 000,00	3 219,29	300 000,00	846 780,71		1 150 000,00

Budget Casino

Libellé	AP	CP utilisé avant 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total CP
Ascenseur et accessibilité PMR	600 868,40	32 453,40	568 415,00			600 868,40

Budget Assainissement

Libellé	AP	CP utilisé avant 2019	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Total CP
Assainissement Touring : Bordeaux et Boy&Brana	185 000,00	0,00	135 000,00	50 000,00		185 000,00

Delphine Bart rappelle :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP. le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'AP.

10. Tableau des effectifs

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le tableau de effectifs récapitulant le nombre de poste ouverts et pourvus à compter du 1^{er} janvier 2019 est approuvé.

Le maire Xavier Gaudio rappelle la décision de ne pas recruter un policier municipal supplémentaire ainsi qu'un ASVP en 2019. David Minvielle précise qu'un travail sur le statut des policiers municipaux est en cours, qui pourrait permettre d'avoir un policier municipal l'été.

11. Convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD

Rapporteurs : Delphine Bart / Henri Arbeille

Vote : unanimité

L'assemblée décide de renouveler l'établissement d'une convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD fixant le montant de l'avance maximale autorisée par la commune à 650 000 € (cette limite correspond au besoin prévisionnel culminant de trésorerie de l'EHPAD).

Delphine Bart précise que les lignes de trésorerie des Ehpads est en général de l'ordre de 1 200 000 € : à Soorts, elle s'élève à 650 000 €.

12. Convention d'accompagnement de la ville dans la collecte de fonds en faveur du Sporting-Casino par le cabinet Ad Limina

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide de recourir au cabinet Ad Limina pour accompagner la ville dans sa stratégie de collecte de fonds, dans le cadre du mécénat, pour le financement d'une partie des travaux qui seront réalisés au Sporting-Casino (18 000 € ht).

13. Annulation de la délibération n° 6 du 23 novembre 2018 décidant la clôture du budget annexe La Forêt

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

La trésorerie imposant l'établissement du compte administratif du budget annexe La Forêt avant de le clôturer, il est nécessaire d'annuler la délibération décidant la clôture du budget annexe. Sa clôture interviendra donc avant la fin de l'année 2019.

14. Attribution des cinq lots du Garden Tennis

Rapporteur : Henri Arbeille 14 juin 2018

Vote : unanimité

Les acquéreurs des cinq lots du Garden Tennis sont

Par délibération en date du 9 juin 2017 et du 14 juin 2018, l'assemblée a décidé la vente de cinq terrains à bâtir de 1 099 m² au prix de 258 625 € et a établi des critères de sélection et un cahier des charges.

Les cinq candidats suivants ont été retenus :

lot n°	Nom Prénom	Nom Prénom
1	Le Sellin Nicolas	Henriksson Karin
3	Laurent Magali	
2	Leroux Pascal	Rerolle Laurie
5	Buzon	Laurent et Laurence
4	Marin Laurent	Mrzenova

INTERCOMMUNALITÉ MACS

15. Convention de participation à l'Etablissement Public Foncier Local

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

La convention fixant les modalités de participation de la commune pour l'année 2018 (50 609 €) à MACS est approuvée.

Le montant de la contribution de MACS à Landes Foncier s'élève à 737 791 € pour 2018 (625 899 € pour 2017) ce qui correspond à 16% du produit moyen des droits de mutation perçus sur le territoire entre 2015 et 2017.

Les 23 communes participent chacune au financement de cette contribution par le versement au budget de MACS d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne annuelle de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2015 et 2017 (cotisation des communes : 245 544 € contre 208 503 € en 2017).

La maire Xavier Gaudio précise que la communauté de communes MACS est en cours de renégociation des conditions de participation à Landes Foncier car MACS est un membre très contributeur du fait de l'attractivité du territoire.

PATRIMOINE

16. Annulation de la délibération n° 13 du 14 juin 2018 décidant la vente de la parcelle AW 123 au COL

Rapporteurs : Xavier Gaudio / Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante annule la délibération du 14 juin 2018 décidant la vente au COL de la parcelle AW 123 au prix de 500 000 €.

Philippe Gelez précise qu'après étude de faisabilité, le COL a fait part de son impossibilité à réaliser le projet tel qu'il avait été défini.

AFFAIRES GÉNÉRALES

17. Convention avec le CDG 40 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels dans la collectivité

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

L'assemblée autorise le maire Xavier Gaudio à signer la convention avec le Centre de gestion des Landes relative à l'élaboration du document unique.

Dans le cadre de sa démarche santé sécurité au travail, la commune a déjà mis en place un document unique mais celui-ci doit être à nouveau établi compte tenu de nouvelles organisations de travail dans les services, d'aménagement des espaces de travail, la création de l'ALSH etc ...

Le coût s'élève à 2 717 €.

18. Convention avec le CDG 40 relative à l'intervention d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé-sécurité au travail)

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

La signature de la convention avec le Centre de gestion des Landes relative à l'intervention d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé-sécurité au travail) est autorisée.

Henri Arbeille rappelle que l'ACFI contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

L'inspection se compose de deux phases :

- Une phase d'étude des documents et registres obligatoires en matière de santé-sécurité au travail
- Une phase de visites des lieux de travail

Le coût s'élève à 8 569 €.

19. Déplacement de la limite d'agglomération sur la RD 652, route de Seignosse

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

Pour des raisons de sécurité, la limite d'agglomération de la route de Seignosse se trouvant au niveau du nouveau giratoire sud du parc d'activités Pédebert est déplacée à la limite communale, soit après la déchetterie.

20. Modification des statuts du Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

L'assemblée approuve la modification des statuts du SMGBL afin d'intégrer l'évolution des différentes pratiques des usagers des loisirs et des baignades, d'assurer la sécurité de tous les usagers et mieux accompagner les élus sur leur périmètre de compétences.

21. Motion de maintien du détachement des nageurs sauveteurs CRS sur la commune

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante décide de déposer une motion de maintien des MNS-CRS sur la commune, sur proposition du Syndicat Mixte de gestion des baignades landaises qui a lui-même délibéré pour cette motion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

22. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

Tarifs

a) Tarif du marché forain

Rapporteur : Xavier Gaudio

Décision du maire du 11 décembre 2018

Les tarifs d'emplacement au marché forain d'Hossegor sont fixés à compter du 7 avril 2019 comme suit :

- Forfait de 12 € jusqu'à 3 ml les mercredis et vendredis des mois de juin et septembre
- Forfait de 18 € jusqu'à 3 ml pour tous les autres jours de marché
- Puis 3 € par ml supplémentaire pour tous les jours de marché

b) Tarifs pour l'occupation du domaine public maritime et domaine privé communal

Rapporteur : Xavier Gaudio

Décision du maire du 11 décembre 2018

Les tarifs suivants sont fixés pour l'année 2018 :

- Tarif d'occupation minimum : 66,34 €
- Tarif pour une superficie comprise entre 1 à 150 m² : 6,80 € / m²
- Tarif pour les superficies au-delà de 150 m² : 3,43 € / m²

Domaine public maritime	Surface (m ²)	1 à 150 m ²	au-delà de 150 m ²	TOTAL
Dupla Josette	9,48	64,50 e		66,34 €
Martin Marie-Françoise	21,00	142,87 €		142,87 €
Magnes Michel-Albert	25,00	170,09 €		170,09 €
Belin Marie-Christine	26,00	176,89 €		176,89 €
Primerose (SARL)	34,00	231,32 €		231,32 €
Young Francis	3,60	24,49 €		66,34 €
Dryvers Leslie	3,50	23,81 €		66,34 €
Vives Marie-Thérèse	59,00	401,40 €		401,40 €
Darbo Gérard	42,00	285,74 €		285,74 €
Belin Marc	469,00	1 020,51 €	1093,28 €	2 113,79 €
Pingeot François	13,00	88,44 €		88,44 €
Soubestre Philippe	11,00	74,84 €		74,84 e
Poels Dominique	528,00	1 020,51 €	1 295,48 €	2 315,99 e

Poite Michèle	150,00	1 020,51 €		1 020,51 €
Pinard Frédéric	75,00	510,26 €		510,26 €
Gajac Patrick	2,00	13,61 €		66,34 €
Beyrie Jean-Paul	3,00	20,41 €		66,34 €
Lauilhe Jean-Paul	3,00	20,41 €		66,34 €
Dartigalongue Jean-Pierre	3,00	20,41 €		66,34 €
De Santis Jean	22,00	149,67 €		149,67 €

Le tarif d'occupation du domaine privé communal à monsieur Henri Manas est fixé à 1 103,93 €.

23. Questions diverses

Le maire Xavier Gaudio précise deux points :

- Dans le cadre du PLUI, la commune a l'autorisation d'urbaniser entre 10 et 15 hectares, dans les cinq à dix années à venir. Il était prévu de construire sur la zone de Mombardon. L'Etat a demandé que des études environnementales soient réalisées. : la zone de Monbardon est quasiment toute touchée (zone humide et à forts enjeux environnementaux). Le développement urbanistique sur ce site est donc impossible. Les propriétaires seront convoqués le 17 décembre afin d'être informés de cette situation. Il est nécessaire désormais d'identifier les nouvelles poches, en continuité d'urbanisation, répondant aux enjeux environnementaux, où aura lieu le développement de la commune.

- Le journal Sud-Ouest de ce jour a informé ses lecteurs que l'attribution des halles a été à nouveau organisée en répondant aux règles juridiques en vigueur. Le maire Xavier Gaudio précise que la procédure avait été dénoncée à la préfecture. Cette situation a occasionné un stress des commerçants. Finalement, un seul candidat supplémentaire a déposé une offre pour vendre des fruits et légumes : son offre n'a pas été retenue compte tenu que cette activité est déjà exercée sur le stand voisin. Le maire Xavier Gaudio précise que les halles seront ouvertes pour la période de Noël, à la grande satisfaction des commerçants et de leurs clients.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 8 mars 2019 à 19 heures, salle du conseil municipal de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h15.

Soorts-Hossegor, le 1^{er} mars 2019

Le maire,
Xavier Gaudio